



**BERNAY**  
L A V I L L E

## FICHE CONSEIL EDIFIER UNE CONSTRUCTION DE -20 m<sup>2</sup>

Toute construction d'une annexe à une habitation (abri de jardin, garage...) d'une emprise au sol de 20 m<sup>2</sup> doit être précédée d'une déclaration préalable. Au-delà de 20 m<sup>2</sup>, une demande de permis de construire est nécessaire.

### QUELLES FORMALITÉS ?

- Formulaire de Déclaration Préalable : Cerfa 13703 pour des travaux sur maison individuelle ou Cerfa 13404 pour des travaux sur autres constructions. (téléchargeables sur : [service-public.fr](http://service-public.fr))
- ✓ En version papier : fournir 2 exemplaires (formulaire et pièces à joindre)
- ✓ En version numérique sur le lien : <https://bernay.geosphere.fr/guichet-unique>

### QUEL DÉLAI DE RÉPONSE ?

- 1 mois à partir du dépôt de la demande (délai de droit commun)
- +1 mois en périmètre de protection de monuments historiques (secteur ABF)

### QUELLES PIÈCES A JOINDRE AU FORMULAIRE ?

- ✓ DP 1 : PLAN DE SITUATION : Localisation du terrain dans la commune (Disponible gratuitement sur : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) ou [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr))
  - Faire apparaître : échelle, orientation, voies de desserte et repère de la parcelle concernée.
- ✓ DP 2 : PLAN DE MASSE : des constructions à édifier ou à modifier
  - Plusieurs plans peuvent être fournis pour une meilleure compréhension (état initial et état du projet.
  - o Faire apparaître : échelle, orientation, projet côté en 3 dimensions (hauteur, largeur et longueur, distance aux limites de terrain, réseaux...
- ✓ DP 3 : PLAN DE COUPE : si le projet modifie le profil du terrain
  - Représenter le profil du terrain (avant et après travaux) et l'implantation de la future construction.
- ✓ DP 4 : PLAN DES FACADES / TOITURES : Plans de la construction (ou dépliant du modèle)
  - Représenter les dimensions de la construction (longueur, hauteur)
  - Les dimensions et positions des ouvertures
  - Faire apparaître son aspect extérieur (couleurs, matériaux, décors...)
- ✓ DP 6 : DOCUMENT GRAPHIQUE : Simulation du projet après travaux
  - Sur la base d'un photo couleur du terrain à l'état actuel, représenter le projet soit par : un « photo-montage », un « photocollage » ou un croquis sur un calque collé sur une photo.
- ✓ DP 7 / DP 8 : PHOTOGRAPHIES : Photos de l'état actuel du terrain avant travaux
  - Fournir photos en couleurs (1 vue de près, 1 vue de loin).
- ✓ DP 11 NOTICE : si projet se situe en périmètre de protection de monuments historiques
  - Description des matériaux utilisés et des modalités d'exécution des travaux.

*En fonction du projet et de ses particularités, des pièces complémentaires peuvent être demandées.*

Pour obtenir des renseignements précis sur votre projet ou déposer votre dossier :  
Prenez préalablement rendez-vous auprès du Service Urbanisme  
E-mail : [service.urbanisme@bernay27.fr](mailto:service.urbanisme@bernay27.fr) – tél. 02 32 46 79 70